

C'est le maître de la classe

qui, le premier, repère les besoins particuliers de ses élèves. Si nécessaire, il fait appel aux maîtres spécialisés et au psychologue de l'EN.

L'aide à dominante pédagogique

Le maître E

Pour qui ?

Pour des élèves qui manifestent des difficultés à apprendre et à comprendre.

Pour quoi ?

Pour aider l'élève à :

- donner du sens à l'école ;
- maîtriser ses méthodes de travail ;
- prendre conscience de ses progrès ;
- retrouver confiance en lui.

Comment ?

En petit groupe ou au sein de la classe, à partir d'un projet d'aide personnalisé élaboré avec l'enseignant.

L'aide à dominante relationnelle

Le maître G

Pour qui ?

Pour les enfants qui présentent des difficultés d'adaptation à l'école et d'investissement des activités proposées.

Pour quoi ?

Pour aider l'enfant à :

- (re)trouver confiance ;
- accéder à l'autonomie ;
- trouver sa place au sein du groupe et en accepter les contraintes ;
- s'éveiller au désir d'apprendre.

Comment ?

En accompagnant l'enfant au sein de la classe ou dans la salle de rééducation individuellement ou en petit groupe.
En élaborant un projet de travail pour et avec l'enfant, en collaboration suivie avec les parents et l'enseignant.

L'aide du psychologue EN

Le psychologue de l'Education Nationale

Pour qui ?

Pour l'enfant à partir des demandes adressées par les parents.

Pour quoi ?

- Pour que l'enfant en difficulté ou en situation de handicap trouve un espace de parole et d'écoute.
- Pour favoriser la médiation entre les différents partenaires concernés.

Comment ?

Il rencontre les familles. Il effectue des entretiens et des examens psychologiques. Il participe à l'analyse des besoins et à la mise en place des aides offertes aux enfants. Il est en lien avec les partenaires extérieurs.

Le code de déontologie garantit sa discrétion professionnelle.

Dans le cadre de leurs missions, le psychologue de l'Education Nationale et les enseignants spécialisés peuvent proposer également des actions de prévention dans tous les cycles. En complémentarité des aides apportées par le maître de la classe, ils apportent également leur concours aux enseignants pour analyser les situations particulières, élaborer et évaluer des dispositifs spécifiques : contrat, PPRE, mise en œuvre du PPS...